

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 19 mai 2017

Délibération n° 21 2017

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 777 ETPT sous plafond et 114 ETPT hors plafond
- 86 507 426€ d'autorisations d'engagement dont
 - 63 867 591€ Personnel
 - 16 869 978€ Fonctionnement
 - 5 769 857€ Investissement
- 86 153 825€ de crédits de paiement dont
 - 63 867 591€ Personnel
 - 16 869 978€ Fonctionnement
 - 5 416 256€ Investissement
- 82 092 272€ de prévisions de recettes
- 4 108 239€ de solde budgétaire

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 5 201 480€ de variation de trésorerie
- 278 559€ excédent sur le résultat patrimonial
- 1 471 533€ de capacité d'autofinancement
- 2 442 444€ de variation de fonds de roulement

Membres en exercice :	30
Membres présents ou représentés :	26
Suffrages exprimés :	20
• Pour :	20
• Contre :	0
Abstention(s) :	6
N'ont pas pris part au vote :	

Délibération adoptée.

Visa du Président


Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : pièces financières B.R. 1
--

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 6/2/2017

Document mis en ligne le : 6/2/2017